

N° CP

Séance du 11 MAI 2007

**L'EDUCATION BILINGUE DANS LE CONTEXTE
DE LA DIRECTION DE LA SOLIDARITE**

La Commission permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ donne acte au Président de cette communication sur les orientations proposées dans le domaine de la petite enfance et de l'aide aux personnes âgées qui complèteraient les actions actuelles dans le domaine de la promotion de la langue régionale d'Alsace.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 14 MAI 2007
Publication 2 MAI 2007
Pour le Conseil Général
Délégation



LUDOVIC LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions